

- une meilleure coordination des instruments de développement de l'ONU;
- l'examen des relations entre les Nations unies et la société civile.

Dans le sillage de la crise iraquienne, le secrétaire général a appelé en septembre 2003 à la poursuite des réformes amorcées au sein des Nations unies. Le 4 novembre 2003, il a créé le Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement, qui compte 16 membres. D'ici la fin de 2004, les personnalités qui font partie de cette instance sont censées recommander les mesures à prendre pour renforcer les Nations unies par une réforme de ses institutions et de son mode de fonctionnement. Tout d'abord, elles examineront les menaces pour la paix et la sécurité, elles étudieront la possibilité d'une action collective pour y faire face et elles se pencheront sur le fonctionnement des principaux organes de l'ONU et sur leurs relations mutuelles.

Le Canada a répondu d'emblée à cet appel et il entend contribuer aux discussions du groupe de façon à faire connaître son point de vue sur les mesures à prendre devant les défis et les menaces auxquels le monde doit actuellement faire face, et sur la nécessité d'engager des réformes au sein même du système des Nations unies.

### **Le soutien du Canada à la réforme de l'ONU**

Partisan de la coopération multilatérale, participant de longue date aux missions de maintien de la paix de l'ONU et septième donateur en importance aux Nations unies, le Canada ne cesse d'appuyer énergiquement la réforme du système onusien. À titre d'exemple, pendant son mandat de 1999-2000 au Conseil de sécurité, il s'est attaché à améliorer l'efficacité et la transparence de celui-ci et à en renforcer la reddition de comptes aux pays membres. Le Canada a aussi appuyé des mesures novatrices telles que :

- l'élargissement du plan d'action du Conseil de sécurité au-delà des questions traditionnelles liées à la sécurité de manière à englober la sécurité humaine;
- la prise en compte de la protection des civils dans le cadre normal du mandat des opérations de paix;
- la tenue régulière de réunions du Conseil de sécurité avec les pays qui affectent des contingents militaires ou du personnel civil aux missions onusiennes;
- l'application, par le Conseil de sécurité, de sanctions ciblées contre les élites dirigeantes plutôt que contre l'ensemble des populations et l'adoption de mécanismes de surveillance de leur application afin d'assurer que les sanctions donnent les résultats escomptés.